



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 34-2016

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	11
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
13/05/2016

Envoyé en préfecture le 20/05/2016

Reçu en préfecture le 20/05/2016

Affiché le 20/05/2016

RECEVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE 090-20160519-342016-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mai 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf du mois de mai à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, M. Ulrich MOLL, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC et Mme Maria Fernanda RUALT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Jean-Marc ARNAUD à M. Christophe AMALRIC, Mme Michèle TARALLO à Mme Madeleine CHAUMARD

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---

Objet : constitution de la commission intercommunale des impôts directs – proposition de candidats

La mise en place de la métropole d'Aix-Marseille-Provence implique la mise en place d'une commission intercommunale des impôts directs unique venant se substituer aux commissions intercommunales préexistantes.

Cette commission sera composée de onze membres : le président de la Métropole ou un vice-président délégué et dix commissaires titulaires assistés par dix commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de quarante contribuables proposé par le conseil de la métropole au regard des candidatures proposées par les communes membres.

A cet effet, il est proposé au Conseil de présenter comme candidats susceptibles de siéger à la CIID les quatre candidats suivants :

- Monsieur Gilles MERLE – sculpteur – né le 30/03/1968 – 269 C route des Feissiniers – 13 330 LA BARBEN
- Madame Danielle CHAUMARD – retraitée – née le 29/05/1941 – 46 rue du terroir de Janson – 13 300 SALON DE PROVENCE
- Monsieur René SANTERO – retraité – né le 11/12/1936 – 2046 route du château – 13 330 LA BARBEN
- Monsieur Guy TESSIER – retraité – né le 02/05/1945 – 405 chemin de la Carraire – 13 330 LA BARBEN



Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des Impôts, et notamment son article 1650
Vu la création de la métropole d'Aix-Marseille-Provence
Vu la nécessité de créer une commission intercommunale des impôts directs,
Considérant qu'il convient de présenter une liste d'au moins quatre candidats susceptibles de siéger à la
CIID,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : PRESENTE les candidats exposés ci-dessus

Article 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal
administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à
Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



LA BARBEN, le 20 mai 2016

Le Maire

Christophe AMALRIC